

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL

INTEGRAAL VERSLAG

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

(Séance de l'après-midi)

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 23 OKTOBER 2020

(Namiddagvergadering)

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

PRÉSIDENCE : M. RACHID MADRANE, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 14h33.*

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Rudi Vervoort, ministre-président ;
- M. Alain Maron, ministre ;
- M. Bernard Clerfayt, ministre ;
- M. Hicham Talhi ;
- Mme Bianca Debaets ;
- M. Pierre-Yves Lux ;
- Mme Els Rochette.

[109]

ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAELE

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,

betreffende "de maatregelen ten opzichte van de Brusselse radicale verenigingen die mogelijk banden hebben met verenigingen waarvan de Franse regering de ontbinding heeft aangekondigd".

De voorzitter.- Bij afwezigheid van minister-president Rudi Vervoort zal minister Elke Van den Brandt de actualiteitsvraag beantwoorden.

[115]

De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).- Na de laffe, weezinwekkende terreurmoord op leraar Samuel Paty nabij Parijs heeft Frankrijk aangekondigd ernstige maatregelen te nemen tegen de vijand van de republiek en tegen islamistische organisaties. De dader was blijkbaar aangemoedigd door mensen die actief

zijn in moskeeën en allerhande organisaties. Frankrijk gaat daar nu, rijkelijk laat, maar niettemin terecht, tegen optreden.

Spijtig genoeg is het algemeen bekend dat er banden bestaan tussen organisaties in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en organisaties in Parijs. Dat is duidelijk gebleken uit de aanslagen in Brussel en Parijs van enkele jaren geleden. Nu Frankrijk maatregelen neemt, bestaat het gevaar dat een aantal van de individuen in kwestie hun uitvalsbasis naar Brussel verplaatsen, iets wat we koste wat het kost moeten voorkomen.

Frankrijk toont aan dat waar een wil is, ook een weg is. Het is volgens mij dan ook tijd dat ook het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zijn verantwoordelijkheid neemt. De minister-president heeft een coördinerende rol in het veiligheidsbeleid. Vanuit die optiek moeten de juiste partners worden samengebracht om eventuele banden tussen drugsclans en islamistisch radicalisme verder bloot te leggen en te bestrijden. Het gewest moet laten nagaan welke rol verenigingen en clandestiene en erkende moskeeën in het islamistische netwerk spelen en welke banden er bestaan met groeperingen in Frankrijk. Het gewest moet een proactief beleid ontwikkelen voor de bestrijding van radicaal islamisme waarbij het als schakel fungeert tussen de federale diensten, de diensten van de gemeenschappen, de gemeenten en de politiezones.

Mijn vraag is eenvoudig. Wat doen de minister-president en de regering om, naar het voorbeeld van Frankrijk, de radicale islamistische groeperingen die een klimaat van haat en geweld prediken en zo de vrije meningsuiting aan banden leggen, aan te pakken?

[119]

M. Ridouane Chahid (PS).- Certaines questions d'actualité portant sur de vrais sujets bruxellois sont refusées pour des raisons diverses. Je ne dis pas que les faits présents ne sont pas importants, mais je ne comprends pas la raison pour laquelle ce sujet a été accepté aujourd'hui comme question d'actualité. Il eût mieux valu une interpellation débattue en commission.

[123]

De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).- Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is duidelijk bij die zaak betrokken.

M. le président.- Comme c'est régulièrement le cas, nous sommes en présence d'un élément d'actualité internationale. Je pense néanmoins que nous ne devons pas lui donner trop d'ampleur, car ce serait faire la publicité de tels faits.

Des situations internationales sont régulièrement évoquées au sein de ce parlement. Toutefois, si vous le souhaitez, nous n'accepterons plus, dorénavant, de questions en lien avec l'actualité internationale et nous nous pencherons uniquement sur l'actualité de nos dix-neuf communes.

[125]

Mevrouw Elke Van den Brandt, minister.- Deze problematiek is uiteraard geen exclusieve bevoegdheid van het Brussels Gewest. Het zijn in de eerste plaats diensten als de Staatsveiligheid, het Coördinatieorgaan voor de Dreigingsanalyse (OCAD), het Nationaal Crisiscentrum (NCCN), de FOD Justitie en de FOD Binnenlandse Zaken die ermee bezig zijn. Sinds de oprichting van Brussel Preventie & Veiligheid (BPV) in 2015, heeft het gewest echter ook een orgaan voor de bestrijding en de preventie van radicalisering uitgebouwd, dat de genoemde diensten ondersteunt. Het is actief op vier domeinen:

- opleiding: er is een groot aantal opleidingen uitgewerkt en verstrekt om de eerstelijnsactoren de vaardigheden aan te leren om zogenaamde geradicaliseerde personen te detecteren en op te vangen;
- middelen en instrumenten: er zijn aanzienlijke middelen ter beschikking gesteld van de eerstelijnsactoren om hen in staat te stellen hun plannen en projecten verder te ontwikkelen en het transversale karakter van de gewestelijke aanpak uit te bouwen;
- expertise: relevante informatie van de veiligheidsdiensten wordt aan de lokale overheden bezorgd via analyses en presentaties. BPV is aangesloten bij meerdere expertennetwerken en wordt in België en daarbuiten gecontacteerd voor dit soort vraagstukken. De kennis die die ontmoetingen opleveren, wordt vervolgens gedeeld met de Belgische en Brusselse partners;
- coördinatie: BPV organiseert en neemt deel aan een groot aantal coördinatievergaderingen. Intern gaat het bijvoorbeeld om de organisatie van het gewestelijk platform dat maandelijks de gemeentelijke referentiepersonen samenbrengt met de politiezones en met meerdere federale diensten. Extern vertegenwoordigt BPV het gewest in de groepen waarvan het lid is, zoals de strategische taskforce, de nationale taskforce van het OCAD en de daaraan verbonden werkgroepen of het strategische netwerk van de Federatie Wallonië-Brussel.

Die voorbeelden tonen aan dat Brussel uiteraard actief is in de aanpak van de problematiek waarnaar u verwijst, en dat ook zal blijven.

[127]

De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).- Samuel Paty is gestorven omdat een aantal mensen de vrije meningsuiting blijkbaar de kop wil indrukken. Jammer genoeg merk ik dat zelfs een aantal parlementsleden zich afvraagt of ik mijn mening hier over dat onderwerp wel mag geven.

Ik heb geen antwoord op mijn vraag of u vandaag concrete acties onderneemt.

Zijn er in Brussel organisaties die een duidelijke link hebben met de organisaties die de Franse overheid verbiedt?

De Brusselse regering heeft de taak om de islamistische organisaties die een gevaar betekenen voor onze goede samenleving, te ontbinden, financieel droog te leggen, te onderzoeken en te verbieden.

Hebt u op dat vlak al wat ondernomen of bent u van plan om te wachten tot er zich hier ook drama's voltrekken?

[129]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME VÉRONIQUE LEFRANCQ

À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,

concernant "la grève du 16 octobre 2020 au sein de Bruxelles Propreté".

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE M. MARTIN CASIER,

concernant "les mouvements de grève au sein de Bruxelles Propreté".

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE MME VIVIANE TEITELBAUM,

concernant "la sécurité sanitaire du personnel de Bruxelles Propreté à la lumière de récentes annonces syndicales".

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE M. JONATHAN DE PATOUL,

concernant "les mesures de gestion de la crise sanitaire en place chez Bruxelles Propreté eu égard à la grève du 16 octobre 2020".

M. le président.- En l'absence du ministre Alain Maron, le ministre Sven Gatz répondra aux questions d'actualité.

[139]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Je regrette que M. Maron ne soit pas parmi nous pour répondre aux questions qui lui sont posées.

Le vendredi 16 octobre dernier, un préavis de grève a été déposé au sein de Bruxelles Propreté. Il trouve son origine dans le non-respect des mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la lutte contre le coronavirus au sein de Bruxelles Propreté.

Ce n'est pas la première fois que les représentants du personnel de l'agence dénoncent les conditions sanitaires qui y règnent. Lors de la première vague de contaminations déjà, vous vous en souvenez, un préavis avait été déposé en front commun syndical. La direction de Bruxelles Propreté avait alors annoncé de nouvelles mesures de sécurité pour assurer la protection des agents. Après six mois de crise sanitaire, quels sont les changements observés ? Les conditions de travail sont-elles acceptables ?

En ce qui concerne la distanciation physique, par exemple, les consignes sanitaires ne sont toujours pas respectées, Les agents se côtoient toujours en nombre au début de leur service. Rien n'est fait pour assurer leur sécurité lors de leur circulation dans les couloirs ou les vestiaires. La distribution au personnel d'un flacon de 500 ml de gel hydroalcoolique n'a lieu qu'une fois par mois. Pour celui qui a épuisé sa dose dix jours avant l'échéance, c'est le règne de la débrouille !

Je ne vous parlerai pas de la désinfection des camions, car je viens d'obtenir des informations selon lesquelles un kit ad hoc serait mis à la disposition des chauffeurs.

Dans ce contexte, comment Bruxelles Propreté assure-t-elle la mise en œuvre et le suivi des mesures sanitaires prises sur le terrain, notamment dans des infrastructures telles que les douches, les vestiaires, les toilettes ou les cantines ? Quel est le nombre de travailleurs qui s'y retrouvent simultanément ? Quelle évaluation peut-on en faire ?

Pouvez-vous nous préciser le type, le nombre et la provenance des masques qui ont été distribués au personnel et à quelles dates ?

Enfin, un ajustement des tournées est-il envisagé ? Par exemple, l'instauration d'un ramassage prolongé des sacs poubelles serait une piste à suivre pour permettre un meilleur respect des conditions sanitaires.

[143]

M. Martin Casier (PS).- Nous vivons des moments particulièrement difficiles sur les lieux de travail, et Bruxelles Propreté ne déroge pas à la règle. La Confédération des syndicats chrétiens (CSC) a déposé un préavis de grève couvrant tous les travailleurs de l'agence. Nous savons que cela a déjà eu un impact, puisque certaines communes ont rencontré des difficultés de collecte.

La CSC a introduit ce préavis de grève pour trois raisons :

- le manque de gel hydroalcoolique proposé aux différents acteurs ;
- la distanciation physique n'est pas toujours respectée au début du service dans les vestiaires ou les douches ;
- la déclaration du cas positif et la perte de salaire. Certains travailleurs ne peuvent pas se permettre de déclarer qu'ils sont positifs car ils risquent de perdre leur salaire.

Une concertation sociale a-t-elle bien eu lieu entre les directeurs et les syndicats de Bruxelles Propreté ? Si oui, qu'en est-il ressorti ? Le ministre n'est pas directement responsable, puisqu'il s'agit d'un organisme d'intérêt public (OIP).

En tant que ministre de tutelle, avez-vous pris contact avec la direction afin de garantir que les travailleurs et travailleuses opèrent effectivement avec des mesures de protection sanitaire adéquates ?

[145]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je me joins à la question de mes deux collègues. En effet, au sein de cet organisme d'intérêt public (OIP), les mesures sanitaires ne sont pas respectées. Les travailleurs sont quinze à vingt dans certains locaux de 40 m² et se retrouvent par dizaines ou centaines sans masque dans les vestiaires et les couloirs. Les douches ne seraient pas désinfectées. Enfin, comme l'ont dit mes collègues, Bruxelles Propreté manque de gel et de désinfectant.

Les syndicats, d'abord en front commun et par la suite la Confédération des syndicats chrétiens (CSC), se sont révoltés face la situation, ce qui est compréhensible. La direction de Bruxelles Propreté a-t-elle mené une sensibilisation auprès des agents ? Ils ne portent pas toujours de masque dans les camions, où il est pourtant obligatoire.

Les syndicats dénoncent une communication défailante. Qu'est-ce qui a été fait pour remédier à ce problème ? La direction de Bruxelles Propreté a-t-elle contacté votre cabinet pour discuter de ce sujet ?

M. Maron étant également chargé de la santé, j'imagine qu'une attention particulière a dû être prêtée à ces demandes. Comment se fait-il que ces problèmes n'ont pas pu être résolus ? Pouvez-vous nous assurer que toutes les mesures sanitaires seront prises pour remédier à ce problème ?

[147]

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Cette grève avait pour origine un problème de respect des consignes régionales et fédérales par Bruxelles Propreté. Pour rappel, un préavis de grève avait déjà été déposé pour

dénoncer les difficultés techniques et logistiques qu'entraînait la crise sanitaire pour cette entreprise. En outre, cette deuxième vague fait craindre une augmentation de l'absentéisme.

Ce type d'action pourrait se répéter si l'on n'arrive pas à apporter des réponses aux travailleurs de Bruxelles Propreté. Quelles mesures de protection ont-elles été mises en place pour garantir la sécurité des travailleurs ?

Existe-t-il un risque réel d'absentéisme des agents, qui pourrait entraver la collecte des déchets dans les communes bruxelloises ? Dans l'affirmative, une planification est-elle en cours pour réduire les collectes ? Le cas échéant, pouvez-vous la détailler ?

Les communes, en première ligne pour répondre à cette problématique, ont-elles été concertées ?

[149]

M. Sven Gatz, ministre.- Au nom de M. Maron, je vous confirme que la direction et les syndicats de Bruxelles Propreté se concertent presque chaque semaine. La dernière concertation a eu lieu le vendredi 16 octobre dernier. À cette occasion, la direction a eu l'occasion d'échanger avec les différentes organisations syndicales et ces dernières ont été informées des propositions apportées par la direction afin de répondre aux inquiétudes du personnel d'encadrement. À ce jour, l'opérationnel fonctionne normalement, sans action de terrain.

Je vous confirme également que l'équipe de M. Maron est en contact au minimum une fois par semaine avec la direction de Bruxelles Propreté afin de suivre l'évolution de la situation et des mesures prises. Même si de nombreuses mesures sanitaires ont été adoptées par la direction de Bruxelles Propreté, et ce en coordination avec le cabinet de M. Maron, nous comprenons tout à fait les inquiétudes des travailleurs exprimées dans le préavis de grève de la CSC. Ils sont sur le front quotidiennement, dès l'aube, alors que le télétravail est encouragé de manière globale. De facto, le télétravail est impossible dans cette mission essentielle de collecte des déchets.

Depuis le 6 août 2020, une obligation généralisée du port du masque est en vigueur dans les locaux et les véhicules de Bruxelles Propreté, sauf pour les agents de collecte en porte à porte lorsqu'ils courent. Au total, cinq masques ont été fournis à chaque agent opérationnel depuis le début de la pandémie, et du gel hydroalcoolique est mis à disposition.

De nombreuses autres mesures ont été prises afin d'assurer une distanciation physique optimale au sein des dépôts et des recyparks, tant lors des contacts entre les agents que lors des contacts entre les agents et les usagers.

Par ailleurs, le télétravail est généralisé pour les fonctions administratives.

[151]

L'ensemble des mesures sont communiquées au personnel par le biais de différents canaux : écrans, affichages, courriels, comptes rendus verbaux, réunions, etc. Le but est de l'informer de l'évolution de la situation et des consignes.

Le taux d'absentéisme se situe actuellement autour de 12 %, ce qui n'implique pas de devoir réduire le service aux citoyens. Si nécessaire, Bruxelles Propreté proposera des adaptations de service en se basant sur

l'expérience et les leçons de la première vague, qui a été gérée avec beaucoup d'agilité. S'il était nécessaire de s'organiser, les communes seraient prévenues, comme précédemment.

Bruxelles Propreté n'est nullement considérée comme un foyer de Covid-19. M. Maron est néanmoins conscient que, malgré les mesures, les agents ressentent une certaine angoisse face à la pandémie. À son initiative - ce qui devrait rassurer en partie la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) -, la cellule hygiène et prévention des services du Collège réuni de la Cocom s'est mise en contact avec les services externes de prévention et de protection au travail (SEPP), dont les experts accompagnent l'agence depuis le début, ainsi qu'avec son service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP), afin de déterminer d'éventuelles actions inédites pouvant s'ajouter aux mesures existantes.

[153]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Je ne suis pas étonnée du flou des réponses données. De nombreuses mesures sanitaires auraient été prises, notamment le port du masque, rendu obligatoire le 6 août. Il aurait dû l'être au moment de la première vague !

Autre chose, les ouvriers reçoivent des masques qui ont été taillés dans des salopettes.

(Mme Lefrancq brandit un masque)

C'est irrespirable, surtout en plein effort !

S'ajoute à cela qu'aucun dispositif n'a été mis en place dans les locaux et les vestiaires. Je comprends la colère des syndicats. J'ai l'impression qu'en tant que ministre de la santé et de la propreté M. Maron est beaucoup moins virulent que quand il était dans l'opposition, sous l'ancienne législature. Je trouve scandaleuse son absence de réponses à ces questions !

M. Martin Casier (PS).- La majorité et l'opposition n'ont pas toujours la même lecture des réponses données. J'entends au contraire que le ministre se tient informé des concertations qui sont organisées et qu'il agit auprès des directions. Manifestement, un problème subsiste, puisqu'un préavis de grève a été déposé. Il faut donc poursuivre la concertation et trouver comment protéger les travailleurs.

Mme Lefrancq, le petit jeu politique auquel vous vous prêtez à la fin de votre réplique ne me paraît pas adéquat. Quoi qu'il en soit, j'encourage M. le ministre à poursuivre ce travail absolument nécessaire, dans le souci de la santé de tous les travailleurs de Bruxelles Propreté, et à mettre toute la pression nécessaire sur la direction de l'agence pour que cela se passe au mieux.

[159]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- M. le ministre, j'aimerais souligner trois points.

Tout d'abord, le travail des agents de la propreté est extrêmement ingrat et difficile. En outre, en raison de la pandémie de Covid-19, de plus en plus de masques traînent sur le sol des voiries, de sorte que la protection des agents devrait être une priorité pour la direction de Bruxelles Propreté.

Deuxièmement, la concertation nous ramène en quelque sorte aux audits. Effectivement, il y a une priorité sociale. Or, les syndicats ont l'impression de ne jamais être entendus - ce qui explique ce nouveau préavis de

grève - et déplorent la communication défaillante. À un moment donné, la majorité comme l'opposition doivent pouvoir entendre ces revendications.

C'est bien beau de reconnaître qu'il y a effectivement une concertation avec la direction et les syndicats, mais cette concertation n'aboutit pas ! Il appartient donc au ministre de prendre les rênes et de remédier à la situation dans les plus brefs délais.

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Personnellement, je plaide pour qu'on garantisse la sécurité des travailleurs de Bruxelles Propreté car ils font un travail qui n'est pas facile tous les jours.

Je plaide également en faveur d'une concertation concrète et forte avec les communes, car il s'agit là du meilleur relais dont nous disposons envers les habitants et les citoyens, qui ne comprennent pas toujours pourquoi la collecte des déchets n'a pas été effectuée et qui manquent souvent d'informations à cet égard. La concertation permettrait dès lors de dissiper leur sentiment d'énervement.

[163]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ISABELLE EMMERY

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "les licenciements récemment annoncés par le groupe Interparking".

M. le président.- En l'absence du ministre Bernard Clerfayt, le ministre Sven Gatz répondra à la question d'actualité.

[167]

Mme Isabelle Emmery (PS).- Un conseil d'entreprise extraordinaire du groupe Interparking a annoncé ce lundi le déclenchement de la procédure Renault. Les licenciements concerneraient 95 personnes, dont une partie sur les sites bruxellois.

La direction d'Interparking met évidemment en avant les difficultés rencontrées à la suite de la crise sanitaire. Or, le personnel présent à la réunion m'a informée que la direction invoquait également une volonté de recourir à plus de numérisation, donc de gestion des parkings à distance. Cela serait même la raison première des licenciements annoncés.

Par ailleurs, il m'est revenu que la direction d'Interparking avait égratigné le gouvernement bruxellois sur sa politique de mobilité. Il convient d'en tenir compte dans les futures négociations.

Les 95 collaborateurs licenciés représentent 25 % du personnel, un chiffre énorme pour une entreprise en boni qui s'apprête à verser des dividendes à ses actionnaires. Encore une fois, nous ne pouvons que déplorer une telle pratique.

Un contact a-t-il déjà été établi entre la Région et le groupe Interparking ? Parking.brussels a-t-elle déjà été contactée ?

Combien de collaborateurs des sites bruxellois sont-ils concernés ?

Le chômage temporaire a été prolongé jusqu'en décembre. Pourquoi dès lors déjà parler de licenciements alors que la période de chômage n'est pas encore terminée et n'a pas été prolongée ?

[169]

Le groupe Interparking a-t-il demandé une quelconque aide à la Région ?

La gestion du futur parking sur le site du nouvel Institut Jules Bordet a été concédée à Interparking. Cela a-t-il encore du sens, sachant que cette société se porte mal et qu'elle compte licencier massivement son personnel ?

[171]

M. Sven Gatz, ministre.- Comme M. Clerfayt a déjà eu l'occasion de vous l'expliquer dans le cadre d'autres questions d'actualité au sujet des licenciements collectifs chez Brussels Airlines et Swissport, les autorités publiques se doivent de respecter les procédures en vigueur et elles n'interviennent que lorsque les négociations entre l'employeur et les syndicats sont terminées.

Ni le ministre Clerfayt ni parking.brussels n'ont donc été contactés à ce sujet. En effet, dans le cadre de la procédure Renault, la première phase concerne l'annonce du licenciement collectif. Celle-ci est suivie d'une première phase de 60 jours, dont l'objectif est l'information, la consultation et la concertation entre la direction et le conseil d'entreprise. Dès lors, nous devons attendre la fin de cette première phase pour obtenir les informations et ainsi pouvoir nous prononcer sur les enjeux que vous relevez à juste titre dans vos questions.

Interparking n'a pas bénéficié d'aides à l'emploi. Pour ce qui est des aides économiques ou autres qui ne dépendent pas des compétences du ministre chargé de l'emploi, celui-ci vous invite à interroger ses collègues du gouvernement.

Pour ce qui est du nouveau parking à Anderlecht, le ministre n'est pas en mesure de vous informer de l'état d'avancement du dossier. Il est évident que le gouvernement sera attentif à l'articulation entre ce projet et la restructuration de l'entreprise en cours.

[173]

Mme Isabelle Emmerly (PS).- J'entends bien que nous sommes au début de la procédure et que le gouvernement n'est pas encore de la partie.

Je ne peux toutefois que déplorer qu'une société qui réalise des bénéfices et a l'intention de distribuer des dividendes cette année se permette de licencier massivement du personnel. Je pense que le groupe Interparking n'a pas bénéficié d'aides économiques, mais il y a déjà eu des aides à l'emploi, puisque le chômage temporaire a constitué une dépense pour l'État.

Je trouve que ce comportement n'est pas équitable. Il ne s'agit pas d'une société citoyenne qui joue le jeu.

[175]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME FARIDA TAHAR

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la prime d'aide à l'emploi 'phoenix.brussels' récemment annoncée par le gouvernement bruxellois".

M. le président.- En l'absence du ministre Bernard Clerfayt, le ministre Sven Gatz répondra à la question d'actualité.

[179]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Nous apprenons par la presse que la Région bruxelloise s'est engagée à accorder une prime exceptionnelle de 800 euros pour inciter les employeurs à embaucher des personnes inscrites auprès d'Actiris entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021. Les études confirment les retombées de la crise sanitaire sur l'économie et l'emploi. Les jeunes sont frappés de plein fouet. Selon Actiris, le chômage des jeunes Bruxellois a augmenté de 18,8 % par rapport à l'année passée.

Pour soutenir leur insertion professionnelle, les jeunes pourront prétendre à une prime de 500 euros par mois. Fort heureusement, cette aide vise également les artistes.

Quel est le budget total consacré à la mise en place de cette prime exceptionnelle ? Combien de Bruxellois pourraient-ils y prétendre ? Quelle sont les conditions d'octroi ?

Une campagne d'information des publics cibles de cette prime est-elle prévue ? Dans l'affirmative, quand et comment allez-vous la déployer ?

[181]

M. Sven Gatz, ministre.- Le budget dégagé pour la mise en place de cette prime exceptionnelle s'élève à un total de 45 millions d'euros sur deux ans, à savoir 15 millions en 2020 et 30 millions en 2021.

Deux montants différents sont prévus : d'une part, une prime de 800 euros sur six mois pour les nouveaux inscrits porteurs, au maximum, d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et, d'autre part, une prime de 500 euros sur six mois pour les jeunes diplômés de moins de 30 ans et, comme vous l'avez évoqué, pour les artistes.

L'employeur doit conclure un contrat de travail de six mois au moins pour, au minimum, un mi-temps afin de bénéficier de cette prime, sauf pour les artistes, pour lesquels un contrat à durée déterminée d'un mois suffit, cela en raison des spécificités du secteur.

Nous espérons que plus de 6.000 personnes seront ainsi aidées. Il est cependant difficile de prédire les proportions visées. En effet, la mesure a pour objectif de répondre à la hausse attendue du nombre de chercheurs d'emploi inoccupés inscrits dans les prochains mois et de permettre ainsi à ces Bruxellois de retrouver le plus rapidement possible un emploi.

Il est bien évident qu'une campagne de communication sera lancée en collaboration avec Actiris lorsque le projet sera plus avancé sur le plan réglementaire.

[183]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Il s'agit d'une mesure intéressante, qu'il convient d'encourager. Je ne manquerai pas de suivre sa mise en œuvre et la campagne d'information qui l'accompagnera.

[185]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. YOUSSEF HANDICHI

À MME ELKE VAN DEN BRANDT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA MOBILITÉ, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE,

concernant "les mesures pour assurer la sécurité sanitaire du personnel de la STIB".

[187]

M. Youssef Handichi (PTB).- Hier, nous avons appris que 165 travailleurs de la STIB avaient été contaminés depuis le début du mois de septembre. Et le compteur continue malheureusement de tourner, si j'en crois les messages que je reçois.

Vous expliquez dans la presse que, pour éviter la contamination, il est impératif d'aérer, de porter un masque et de nettoyer les véhicules. Or le service de nettoyage de la STIB s'arrête à 17h. Les véhicules sur le réseau ne sont donc plus nettoyés après cette heure jusqu'à la fin du service.

Qu'allez-vous faire pour augmenter les moyens du service de nettoyage ? La Région a débloqué 500.000 euros par semaine, mais force est de constater que ce montant est insuffisant.

Quant aux conditions de travail des agents, les chauffeurs ont réclamé, lors des discussions sur le droit de retrait, des bâches de séparation entre le poste de conduite et le compartiment voyageurs. Un tel dispositif existe déjà chez De Lijn et au TEC. Nombre de travailleurs ne comprennent pas pourquoi de telles bâches ne sont toujours pas installées, alors que nous sommes les champions d'Europe de la contamination.

J'espère que votre réponse différera de celle que vous avez donnée lors de la première vague.

[189]

Mme Elke Van den Brandt, ministre.- Même s'il ne m'a pas encore été confirmé par la STIB, je ne conteste pas le chiffre de 165 contaminations depuis septembre 2020, que vous évoquez. Ce chiffre montre que notre pays vit une seconde vague très sérieuse de contaminations au coronavirus. Je suis évidemment désolée pour tous les travailleurs de la STIB qui sont actuellement malades et je leur témoigne mon plus vif soutien. Je remercie aussi tous les travailleurs de cet organisme, qu'ils soient ou non malades, pour leur fidélité à leur poste parce que nous savons que notre Région est incapable de fonctionner sans son transport public.

Ce chiffre des contaminations au sein de la STIB suit la tendance générale enregistrée en Région bruxelloise. Les derniers chiffres de l'Institut belge de santé Sciensano sur la situation sanitaire font actuellement état

d'une moyenne de 10.454 cas de contamination par jour pour l'ensemble du pays. Le chiffre que vous évoquez pour la STIB porte, lui, sur une période de près de deux mois. Pour l'instant, la STIB emploie près de 9.700 collaborateurs ; 165 cas en deux mois représentent donc 1,7 % de son personnel.

Comme vous le savez, la STIB a pris depuis plusieurs mois des mesures visant à protéger ses travailleurs ainsi que ses voyageurs : gestes barrières, port du masque, interdiction de vendre des tickets à bord des véhicules et de monter par l'avant, distribution de gel hydroalcoolique et autres produits de nettoyage, etc. Ces mesures semblent porter leurs fruits et contribuer à la sécurité des travailleurs.

Contrairement aux véhicules des sociétés TEC et De Lijn, les postes de conduite des véhicules de la STIB sont isolés par une vitre du compartiment réservé aux voyageurs. Cette mesure de protection préexistait à la crise que nous connaissons et l'interdiction de monter à bord par l'avant des véhicules vient s'y ajouter afin de protéger mieux encore les chauffeurs.

[191]

Tous les véhicules de la STIB sont nettoyés et assainis avant leur sortie du dépôt. Des nettoyages supplémentaires sont également effectués à plusieurs terminus du réseau en cours de journée. Ces nettoyages concernent les heures de grosse affluence dans les véhicules.

Les bus qui circulent en heure de pointe le matin et qui rentrent au dépôt sont une nouvelle fois nettoyés et assainis avant de ressortir. De même, les bus qui quittent le dépôt pour les heures de pointe du soir ont été préalablement assainis et les derniers bus à quitter le dépôt sont assainis avant leur départ.

Pour rappel, la STIB consacre actuellement un budget supplémentaire de 500.000 euros par semaine pour le renforcement du nettoyage de ses véhicules. Il est bien évidemment important de poursuivre les efforts en la matière.

[193]

M. Youssef Handichi (PTB).- Si je n'étais pas un "stibard" (travailleur de la STIB), j'aurais peut-être cru ce que vous venez de dire. Certains véhicules quittent le dépôt à 5h du matin et n'y rentrent pas avant 1h du matin, parce que des remplacements sont effectués sur la ligne. C'était d'ailleurs l'une des revendications des chauffeurs que de pouvoir garder leur bus jusqu'au dépôt.

Mme la ministre, vous dites qu'il y a de plus en plus de cas de contamination à la STIB. Les stibards n'en ont que faire de vos excuses. Ils veulent des moyens de protection pour assurer leurs services correctement, pour eux et pour leurs voyageurs.

M. le président.- Ne serait-ce pas plus respectueux de dire "stibien" et non "stibard" ?

[197]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. SADIK KÖKSAL

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "les conséquences, pour les services des cultes et les organisations d'assistance morale non confessionnelles de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'arrêté du ministre fédéral de l'intérieur du 18 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19".

M. le président.- En l'absence du ministre-président Rudi Vervoort, la ministre Elke Van den Brandt répondra à la question d'actualité.

[201]

M. Sadik Köksal (DéFI).- Ce 18 octobre 2020, un arrêté ministériel a été adopté par le gouvernement fédéral pour limiter la propagation du coronavirus, qui prévoyait notamment les dispositions suivantes : les lieux de culte et autres lieux propres aux organisations qui fournissent une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle restent accessibles, à condition de porter le masque, de n'accepter que 40 personnes par bâtiment, avec le respect de la distanciation sociale de 1,50 m et la mise à disposition à l'entrée et à la sortie des produits nécessaires à l'hygiène des mains.

L'article 20 de cet arrêté prévoyait la possibilité d'une dérogation au nombre de personnes pouvant être présentes dans le bâtiment, par un protocole pouvant autoriser plus de 40 visiteurs. Il prévoyait également que les protocoles déjà d'application le 18 octobre, c'est-à-dire dimanche dernier, seraient prolongés jusqu'au 23 octobre inclus, c'est-à-dire aujourd'hui.

L'ensemble des lieux de culte et des lieux propres aux organisations qui fournissent une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle de la Région bruxelloise ont-ils été mis au courant des nouvelles dispositions ?

Qu'en est-il de ce protocole ? Quelles sont les restrictions qui ont été décidées lors de la réunion du Comité de concertation d'hier soir ? Les éventuels lieux concernés par ce protocole permettant d'accueillir plus de 40 visiteurs seront-ils informés aujourd'hui de la prolongation éventuelle de cette autorisation de recevoir plus de 40 visiteurs ?

[203]

Mme Elke Van den Brandt, ministre.- L'ensemble des contacts en la matière relève du ministre de la justice dans le cadre de sa compétence de reconnaissance des cultes. Dès le départ, la rédaction et la validation des protocoles ont donc été réalisés au niveau fédéral avec les cultes reconnus.

Tout récemment, le gouvernement fédéral a informé les Régions des protocoles en cours d'adoption. La Région de Bruxelles-Capitale, en coordination avec la Région wallonne, a émis les deux observations suivantes :

- les différents protocoles devraient comporter un dénominateur commun : celui du nombre de participants autorisés aux célébrations ;
- le nombre de participants devrait dépendre de la capacité d'accueil – qui est fonction du nombre de mètres carrés du lieu de culte –, compte tenu du respect strict des normes de distanciation physique.

Par ailleurs, à la suite de l'interpellation du ministre de la justice, le commissaire fédéral chargé de la crise du coronavirus a émis un avis en la matière. Ainsi, il estime que pratiquer et assister à des cérémonies religieuses est un droit fondamental et doit donc être facilité.

Actuellement, un nombre maximum de 40 personnes par bâtiment s'applique, avec une exception, moyennant le suivi d'un protocole. Le commissaire propose d'instaurer une densité maximale d'une personne par 10 m² si le bâtiment dispose d'un système pouvant garantir la ventilation adéquate, conformément aux normes maximales de CO₂ applicables.

L'avis ainsi émis a été partiellement suivi. Le ministre de la justice nous informe que les protocoles qui étaient applicables jusqu'à ce jour sont prolongés jusqu'au 19 novembre et qu'un projet de nouvel arrêté royal est en cours de rédaction.

Celui-ci autorise un maximum de 40 personnes pour les événements culturels à l'intérieur pour autant qu'il existe des garanties suffisantes que l'organisation permet de respecter les règles de lutte contre le Covid-19. Cette limite est portée à 200 personnes, moyennant le respect de la distance de 1,50 m et le port du masque. L'arrêté prévoit aussi que la vente de boisson et de nourriture est interdite.

[205]

M. Sadik Köksal (DéFI).- Les protocoles précédents ont bien été prolongés - jusqu'au 19 novembre, puisqu'ils arrivaient à échéance aujourd'hui - dans les normes que vous avez citées : respect d'une distanciation de 1,50 m, système de ventilation.

[207]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "les nouvelles mesures Covid-19 en Région de Bruxelles-Capitale à la suite du Comité de concertation du 22 octobre 2020 et les répercussions éventuelles sur l'offre de transport public".

M. le président.- En l'absence du ministre-président Rudi Vervoort, la ministre Elke Van den Brandt répondra à la question d'actualité.

[209]

Mme Françoise Schepmans (MR).- Comme tout le pays, nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt, à l'issue du Comité de concertation, la conférence de presse durant laquelle les ministres-présidents de la Région wallonne, de la Région flamande, de la Communauté germanophone et de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont exprimés aux côtés des ministres fédéraux. Le ministre-président de la Région bruxelloise n'était pas présent.

Mme Isabelle Emmerly (PS).- Il était au parlement !

Mme Françoise Schepmans (MR).- Parmi les mesures annoncées en Wallonie, citons un renforcement de l'offre des transports publics aux heures de pointe. À Bruxelles, cette question est également très importante étant donné le risque de propagation du virus dans les espaces confinés comme les rames de métro, les bus et les trams.

Ce risque est loin d'être nul, surtout dans une Région qui connaît malheureusement, selon l'Institut belge de santé Sciensano, le nombre le plus élevé de contaminations. Quel est le plan de la STIB à cet égard ?

Allez-vous augmenter la fréquence des véhicules aux heures de pointe, notamment des bus et des trams sur les axes les plus fréquentés ?

Un plus grand nombre de contrôleurs et d'agents de prévention ont-ils été mobilisés pour assurer la sécurité ?

Disposons-nous du personnel suffisant, sachant que le nombre de personnes atteintes du Covid-19 est important à la STIB ?

Je souhaiterais à présent m'adresser en particulier au ministre-président. Des mesures particulières pouvant être prises dans les Régions, quelles seront-elles à Bruxelles ? Je pense notamment au port du masque, qui n'est pas obligatoire, sauf dispositions contraires adoptées par les bourgmestres de la Région bruxelloise.

[211]

Mme Elke Van den Brandt, ministre.- La STIB a évidemment anticipé la situation, puisqu'elle a mobilisé l'ensemble du matériel roulant et du personnel disponible dès le 1er septembre.

Depuis une dizaine de jours déjà - avant l'instauration de nouvelles mesures fédérales comme la fermeture des restaurants -, la fréquentation des transports est en train de diminuer.

Les taux de fréquentation, en diminution, s'élèvent en moyenne à 60 % par rapport à la période précédant le début de la crise.

La fréquence de passage des véhicules est assez bien répartie dans la grande majorité des trajets : 68 % des véhicules sont remplis à moins d'un quart, et moins de 0,25 % des véhicules sont occupés à plus de 75 %. La semaine dernière, ce chiffre était de 0,5 %. J'espère que les dernières mesures feront tendre ce chiffre vers zéro.

Afin d'éviter toute surcharge ponctuelle aux heures de pointe, la STIB a lancé un appel à toutes les entreprises présentes à Bruxelles pour décaler leurs horaires quand c'est possible, afin de mieux étaler le nombre de voyageurs et les heures de pointe. Elle leur a demandé en outre de respecter la mesure indiquant que le télétravail est la règle.

La STIB répond donc présente : ses travailleurs font en sorte de continuer à offrir ce service crucial pour la Région. Mais tout le monde doit y participer, en évitant si possible les heures de pointe dans les transports en commun, de manière à soulager le personnel et à permettre le respect de toutes les mesures de sécurité.

[213]

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je voudrais d'abord saluer le travail des milliers de travailleurs de la STIB - personnellement, je les qualifierais de stibiens - qui continuent à assurer, dans des conditions difficiles, un service essentiel aux habitants, à l'instar du personnel soignant, des médecins et des ouvriers de la propreté.

Nous devons bien évidemment les remercier, mais aussi les soutenir et leur donner l'assurance de travailler dans de bonnes conditions sanitaires. Telle est la responsabilité de votre gouvernement.

J'entends bien vos réponses, Mme la ministre, mais elles ne suffisent pas à nous rassurer. En effet, le risque de contamination dans les transports en commun est réel, surtout si, comme le disent les experts, Bruxelles est la Région la plus touchée d'Europe, avec la Wallonie. Cet élément est-il bien pris en considération par les autorités ?

En tout état de cause, le gouvernement bruxellois doit prendre toutes les mesures nécessaires à bras-le-corps.

- *La séance est suspendue à 15h25.*

[257]

- *De vergadering wordt heropend om 15.40 uur.*

[259]

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président.- Je vous propose de modifier l'ordre du jour de la séance de ce jour par la discussion de la proposition d'ordonnance de MM. Emmanuel De Bock, Ridouane Chahid, Hicham Talhi, Juan Benjumea Moreno, Guy Vanhengel, Mmes Els Rochette et Véronique Lefrancq modifiant la Nouvelle loi communale en vue d'assurer en cas de force majeure la tenue de réunions à distance du conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs (n° A-241/1 – 2020/2021) et de celui de demain, samedi 24 octobre 2020, par le vote de cette proposition.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

[265]

PROPOSITION D'ORDONNANCE PROPOSITION D'ORDONNANCE DE MM. EMMANUEL DE BOCK, RIDOUANE CHAHID, HICHAM TALHI, JUAN BENJUMEA MORENO, GUY VANHENGEL, MMES ELS ROCHETTE ET VÉRONIQUE LEFRANCQ MODIFIANT LA NOUVELLE LOI COMMUNALE EN VUE D'ASSURER EN CAS DE FORCE MAJEURE LA TENUE DE RÉUNIONS À DISTANCE DU CONSEIL COMMUNAL, DES COMMISSIONS ET DES CONSEILS CONSULTATIFS (N° A-241/1 – 2020/2021).

Discussion générale

M. le président.- L'ordre du jour modifié appelle la discussion générale de la proposition d'ordonnance de MM. Emmanuel De Bock, Ridouane Chahid, Hicham Talhi, Juan Benjumea Moreno, Guy Vanhengel, Mmes Els Rochette et Véronique Lefrancq modifiant la Nouvelle loi communale en vue d'assurer en cas de force majeure la tenue de réunions à distance du conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs (n° A-241/1 – 2020/2021).

La discussion générale est ouverte.

M. Jamal Ikazban, rapporteur.- Pour l'essentiel, je me réfère à mon rapport écrit.

Néanmoins, je voudrais signaler une dernière correction à apporter au texte, en l'occurrence une suppression à la fin de la page 5. M. Emmanuel De Bock y évoque en effet un délai de 24 heures pour déposer des amendements, ce qui ne correspond évidemment pas à la réalité puisque le texte est présenté aujourd'hui. Tout à l'heure, il en a résulté une confusion en commission et cette portion de texte sera donc retirée et corrigée.

Je voudrais remercier le secrétaire de commission et les services du parlement d'avoir fait le nécessaire en un temps record.

M. le président.- Merci de le souligner, M. Ikazban. On imagine mal, en effet, tout le travail que cela implique.

M. Jamal Ikazban, rapporteur.- Dans le climat actuel, nos services redoublent d'efforts et il est important de le rappeler.

En résumé, cette proposition d'ordonnance modifiant la nouvelle loi communale en vue d'assurer, en cas de force majeure, la continuité des services aux citoyens donne la possibilité aux bourgmestres d'organiser la tenue des conseils communaux en visioconférence. Elle permettra donc aux pouvoirs locaux de poursuivre leurs travaux en toute sécurité juridique, ce qui est extrêmement important.

Et, puisque nous en sommes aux remerciements, je saisis l'occasion de saluer le travail essentiel réalisé par nos dix-neuf communes dans le cadre de la pandémie du Covid-19.

En commission des affaires intérieures, cette proposition d'ordonnance a été adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions.

[271]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je souhaiterais formuler une petite remarque pour lever les appréhensions exprimées en commission par certains députés. Le présent texte est traité en urgence, mais il comporte certaines avancées.

L'une d'elles nous paraît importante : la transmission des pièces du collège aux conseillers communaux et l'accès à celles-ci par Back Office Secretariat (BOS), par exemple. Ce système existe déjà dans une série de communes. Le texte proposé permet de le généraliser à l'ensemble des communes, en espérant qu'il perdurera et qu'il sera ensuite intégré dans la nouvelle loi communale.

Certains ont exprimé leur inquiétude quant aux interpellations citoyennes. Nous avons effectivement appris que certaines communes les acceptaient encore alors que d'autres les refusaient. Ce texte traité en urgence fera l'objet d'une évaluation et il y aura une révision complète de la nouvelle loi communale. Ces éléments y seront intégrés. Le débat sur la nouvelle loi communale ne se clôt pas ici.

La question de la diffusion sur les réseaux sociaux ou sur internet n'est pas encore tranchée. M. Clerfayt nous a annoncé qu'un travail allait être mené à ce sujet. Soyons donc rassurés, le travail se poursuivra.

[273]

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- En tant que co-auteur du texte, je voudrais remercier le rapporteur et les services, ainsi que les commissaires qui ont participé à l'élaboration de ce travail ce midi.

La plus grande victoire de ce texte est de répondre à une urgence sanitaire, en sécurisant ce qui se fait aujourd'hui sous couvert d'une circulaire. Il était important de modifier la nouvelle loi communale pour ce faire.

Comme l'a dit M. Mouhssin, je retiens les avancées en matière de publicité des débats et de renforcement de la transparence et de la publicité des actes adoptés par les autorités des collèges communaux. Cela se faisait naturellement dans certaines communes, où les procès-verbaux des collèges étaient transmis à l'ensemble des conseillers communaux. Dorénavant, cela devient une obligation.

Je suis très heureux de voir que notre parlement poursuit le travail entamé sous la précédente législature en matière de plus grande transparence et d'harmonisation des pratiques, à travers la nouvelle loi communale.

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 7

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons le samedi 24 octobre 2020 au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance.

[279]

QUESTIONS ORALES

M. le président.- Toutes les questions orales inscrites à l'ordre du jour ayant reçu réponses écrites, elles sont dès lors retirées de l'ordre du jour.

La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière demain samedi 24 octobre 2020 à 9h30.

- *La séance est levée à 15h46.*